



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 24 janvier 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
45	56

Date de convocation

18 janvier 2024

**Ressources Humaines –
Création de 3 emplois non
permanents dans le cadre de
contrats de projet**

**N° de la délibération
2024-033**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 24 janvier 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Marcel MOUNIER à Colombier-le-Jeune sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, M. Jacques POCHON, Mmes Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Sandrine PEREIRA), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant Xavier TRAVERSE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Jean-Louis BONNET, M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORiot, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY, M. Gérard ROBERTON.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24 ;

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le budget,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'agents contractuels en contrat de projet pour mener à bien les projets suivants :

- **Programme LEADER 2023-2027**

Dans le cadre du nouveau programme LEADER ARCHE Agglo, dans son rôle de structure porteuse a vocation à construire une équipe à l'échelle du nouveau périmètre du GAL Ardèche pour le compte de l'ensemble des 17 EPCI du territoire avec le soutien des anciennes structures porteuses des précédents GAL (Annonay Rhône Agglo / Le Parc des Monts d'Ardèche).

Après le recrutement d'une Responsable de service Leader en janvier 2024, ARCHE Agglo cherche à structurer le service par le recrutement de deux contrats chargés de mission thématiques et notamment dans le but de :

- (Ré)dynamiser les centralités via des démarches participatives et innovantes,
- Renforcer l'image d'authenticité et d'excellence du territoire à travers un développement touristique durable,
- S'appuyer sur les potentiels locaux et renforcer les coopérations entre les acteurs socio-économiques du territoire.

Ces deux chargés de mission seront respectivement en charge :

- du développement Touristique et rural,
- de la redynamisation économique et innovation

Ils seront recrutés sur la base de contrats de projets d'une durée correspondante à la durée du programme (2024-2027). La rémunération sera définie par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux (Catégorie A) et sera en cohérence avec la formation et l'expérience des candidats.

- **Prévention des déchets et gestion des bio déchets**

Dans le cadre de sa compétence Gestion des déchets ménagers, ARCHE Agglo va déployer une politique de prévention des déchets sur son territoire.

A cet effet, un chargé de mission est recruté en contrat de projet d'une durée de 3 ans pour exercer les missions suivantes :

- o Organiser et mettre en place des actions de prévention des déchets sur le territoire d'ARCHE Agglo en lien avec le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé coordonné par le SYTRAD et le Plan Climat.
- o Réaliser un travail sur le gaspillage alimentaire auprès des écoles et intégrer celui-ci au développement du compostage local.

Le chargé de prévention des déchets et gestion des bio déchets est recruté à compter du 8 janvier 2024, est rémunéré par référence à la grille indiciaire des techniciens territoriaux (catégorie B) et en fonction de sa formation et de son expérience professionnelle.

Considérant l'avis favorable du bureau du 18 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ADOPTE ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement.
- CHARGE le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 24 janvier 2024.